



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Stations de montagne

Question écrite n° 15207

Texte de la question

M Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur les difficultes financieres des stations de sports d'hiver, a la suite d'une saison largement deficitaire, c'est le cas du syndicat mixte pour la mise en valeur de la vallee du Rahin qui gere les installations mecaniques de la Planche des Belles Filles qui se trouve en etat de cessation de paiement. Il lui demande, en consequence, les mesures qu'il compte prendre, notamment des reports d'echéances, afin de permettre aux stations de dépasser ce cap difficile.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour aider les communes et entreprises a surmonter les difficultes consecutives au mauvais enneigement de l'hiver 1988-1989, le Gouvernement a pris les mesures suivantes : indemnisation au titre du chomage partiel des salaries licenciés par suite de l'absence de neige ; instruction au cas par cas, sous l'autorite des prefets, des demandes de reports d'echéances fiscales, sociales et financieres. A cet effet, des instructions ont ete adressees par le ministre de l'economie, des finances et du budget aux services et etablissements financiers relevant de son autorite ; instruction au cas par cas, par le ministre de l'economie, des finances et du budget, des demandes d'avances de tresorerie au taux reduit de 3,5 p 100 sans plafond, faites pour les communes et transmises par les prefets ; circulaire conjointe du ministre charge du tourisme et du secretaire d'Etat charge des collectivites locales, du 22 septembre 1989, precisant les modalites de l'aide des conseils generaux et regionaux, notamment sous forme de bonifications, aux entreprises et communes en difficulte. Ces diverses mesures ont permis aux prefets de resoudre de facon deconcentree la plupart des problemes urgents, et d'aider ainsi communes et entreprises a passer les caps difficiles. Ces mesures ont ete reconduites pour le debut de la saison 1989-1990 marquée, lui aussi, par un enneigement insuffisant. Une nouvelle circulaire a ete adressee aux prefets en date du 27 fevrier 1990. Cependant 5 communes et 1 groupement de communes ayant connu des difficultes particulieres en 1989-1990 ont fait l'objet de demandes de subventions d'equilibre en cours d'instruction par le ministere de l'economie, des finances et du budget. Enfin, une campagne de relance des sports d'hiver a ete lancee par le ministere du tourisme des les premieres chutes de neige de l'hiver 1990. Un credit exceptionnel de 2,5 MF s'est ajoute a cet effet aux 5 MF deja programmes pour cette action.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15207

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 3008